



## Autres possibilités de dons dématérialisés « hors collecte »

Sur le site internet de la BA67 vous trouverez 2 possibilités pour effectuer des dons dématérialisés.

Accès au site BA67 :

Dans votre navigateur saisir l'adresse <https://ba67.banquealimentaire.org>

Ou rechercher sur le web : Banque Alimentaire du Bas-Rhin

The screenshot shows the website interface for Banque Alimentaire du Bas-Rhin. At the top, there is a navigation bar with links for 'LE RÉSEAU', 'FAQ', and 'NEWSLETTER'. A search bar and 'TROUVER DE L'AIDE' button are also present. Below this is a main banner featuring the organization's logo and a large orange button that says 'AIDEZ NOUS'. A secondary navigation bar lists various activities: 'MIEUX NOUS CONNAÎTRE', 'COLLECTER ET DISTRIBUER', 'ACCOMPAGNER ET NOURRIR', and 'AGIR ENSEMBLE'. Below the banner, there are several columns of text describing different aspects of the organization's work, such as 'SUR LE TERRAIN', 'ACTUS ET MÉDIAS', 'NOS ASSOCIATIONS', 'AGIR LOCALEMENT', and 'À PROPOS'. At the bottom of the screenshot, there is a section titled 'Parce que la solidarité doit rester une priorité !' which includes a photo of two people wearing masks and a call to action for the 'COLLECTE NATIONALE 2020'. This section provides details about the national collection, including the date and time, and offers contact information for the Illkirch Graffenstaden branch.

1- Don financier en ligne (\*) par Carte Bancaire cliquer sur [ ici ] et suivre les instructions

(\*) Plateforme « HelloAsso » de paiement sécurisé avec cryptage SSL des données bancaires



- 2- Envoie d'un chèque à l'ordre de la « Banque Alimentaire du Bas-Rhin » à l'adresse indiquée en fournissant impérativement vos coordonnées (\*2) afin que la BA puisse vous remercier et vous faire parvenir un reçu fiscal.

(\*2) *Particulier : Nom/Prénom, date naissance, adresse, mail.*

*Organisme/Entreprise : Société, Nom/Prénom, date de naissance, adresse, mail.*

Rappel adresse BA67 :

Banque Alimentaire du Bas-Rhin

9 rue de l'Industrie

67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

**Les fonds récoltés serviront à acheter des denrées alimentaires permettant de couvrir les besoins à venir et assurer la continuité des missions de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin.**

## Informations fiscalité

Le don à Banque Alimentaire du Bas-Rhin ouvre droit à une réduction fiscale car il remplit les conditions générales prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

### Particulier

Particulier : Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 75% du montant de votre don, dans la limite de 1000€ de don par an. Au delà, la réduction est de 66% du montant du don dans la limite de 20% de votre revenu net imposable, avec possibilité de report de l'excédent sur un total de 5 ans. Si vous êtes redevable de l'impôt sur la fortune immobilière, vous bénéficiez d'une réduction de votre IFI égale à 75 % du montant de votre don, dans la limite de 50 000 euros. Attention la fraction de don ayant donné lieu à réduction d'IFI, ne peut ouvrir droit, parallèlement, à réduction d'IR. Lorsque le don est éligible aux deux dispositifs, le donateur pourra choisir l'un ou l'autre ou bien décider de ventiler son don.

### Organisme / Entreprise

Entreprise : l'ensemble des versements à Banque Alimentaire du Bas-Rhin permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du montant de ces versements, plafonnée à 20000€ ou 5 % (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise. En cas de dépassement de plafond, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants.